

VADE-MECUM DE LA VISITE

(Entrée : 33, quai d'Orsay 75007 Paris - Sortie : 10, rue Aristide Briand 75007 Paris)

De nombreux groupes viennent chaque jour visiter l'Assemblée nationale à l'invitation de leur Député. Afin de vous garantir les meilleures conditions de visite, il vous est demandé de **vous présenter à l'heure prévue et de respecter les règles suivantes** :

Le groupe ne doit pas dépasser un effectif de 50 personnes (accompagnateurs compris) ; le service des visites se réserve le droit de ne pas accepter de visiteurs au-delà de cet effectif maximum.

Seules les personnes figurant sur la liste nominative transmise au minimum 48h à l'avance sont autorisées à participer à la visite et une pièce d'identité est exigée pour les plus de 15 ans.

- L'encadrement doit répondre des mineurs.
- Une tenue correcte est exigée ; shorts, bermudas et débardeurs sont à proscrire.
- Les visiteurs passent sous un portique électromagnétique : serviettes, sacs à main et objets divers sont contrôlés à l'entrée.
- Les objets dangereux, ainsi que les bagages ou objets volumineux ne peuvent pas être introduits dans l'enceinte du Palais Bourbon.
- A l'intérieur de l'Assemblée nationale, les téléphones portables doivent être éteints et les prises de vues ne sont pas autorisées.
- Nul ne peut s'écarter du groupe et circuler seul dans les couloirs.
- Un strict silence doit être respecté dans la Bibliothèque et la Salle des Conférences.
- Il est interdit d'emporter les papiers à en-tête placés sur les tables. Leur usage frauduleux est sanctionné par le Code pénal.
- Dans l'hémicycle, lorsque l'Assemblée siège, les membres du groupe se tiennent assis et découverts, observent le silence et s'abstiennent de tout signe d'approbation ou de désapprobation. Une tenue correcte est exigée (veste ou blouson à manches longues et pantalon long pour les hommes) ; les effets personnels doivent être déposés au vestiaire, y compris les téléphones portables, tablettes et appareils photo.

L'Assemblée nationale se réserve le droit d'annuler, à tout moment et sans préavis, toute visite ou assistance à une séance en cas d'événement imprévu.

En cas de retard ou d'imprévu, nous vous remercions de contacter les agents du Salon du public de l'Assemblée nationale au **01 40 63 64 80**, afin de gérer au mieux votre visite.

MOYENS D'ACCES AU PALAIS BOURBON

Métro : Assemblée nationale, Invalides.

RER : Invalides - **Bus** : Lignes 24, 63, 73, 83, 84, 93, 94.

Stationnement voitures : Parking payant des Invalides, accessible depuis la place des Invalides et la rue de Constantine.